

INFORMATION  
JEUNESSE



# Trouver un **JOB**

**Guide  
2010**



Réseau Information Jeunesse du Tarn : [www.ijmp.fr](http://www.ijmp.fr)

# Le Réseau IJ dans le Tarn

## **Bureau Information Jeunesse de l'Albigeois**

19, place Ste Cécile 81000 Albi

05 63 47 19 55

[bjj81.albi@crij.org](mailto:bjj81.albi@crij.org)

## **Bureau Information Jeunesse de Castres Tarn Sud**

39, rue Emile Zola 81100 Castres

05 63 71 94 40 - Fax : 05 63 71 02 72

[bjj81.castres@crij.org](mailto:bjj81.castres@crij.org)

## **PIJ Aussillon**

L.E.C.

Avenue du Grand Pont

81200 Aussillon

05 63 98 95 16

[pjj81.aussillon@crij.org](mailto:pjj81.aussillon@crij.org)

## **PIJ Graulhet**

MJC Espace Entreprise

Rond point Rhin & Danube - BP 3

81302 Graulhet cedex

05 63 42 33 11

[pjj81.graulhet@crij.org](mailto:pjj81.graulhet@crij.org)

## **PIJ Cordes-Vaour**

Centre Social

33, promenade de l'Autan

81170 Les Cabannes

05 63 56 11 98

[pjj81.cordes-vaour@crij.org](mailto:pjj81.cordes-vaour@crij.org)

## **PIJ Valderiès**

Centre Social du Puy St Georges

6 Chemin de Musac

81350 Valderiès

05 63 56 55 88

[pjj81.valderies@crij.org](mailto:pjj81.valderies@crij.org)

**Accès Internet et bureautique  
dans tous les BIJ et PIJ du Tarn**



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

<b>Mes droits et mes devoirs</b>	<b>p. 2</b>
<b>J'organise ma recherche</b>	<b>p. 6</b>
<b>Je propose ma candidature</b>	<b>p. 8</b>
<b>Les pistes</b>	
▶ <b>Animation</b>	<b>p. 9</b>
▶ <b>Hôtellerie / Restauration</b>	<b>p. 10</b>
▶ <b>Services à la personne</b>	<b>p. 11</b>
▶ <b>Travaux agricoles</b>	<b>p. 12</b>
▶ <b>En manque d'idées ?</b>	<b>p. 16</b>
▶ <b>A l'étranger</b>	<b>p. 18</b>
<b>Les espaces ressources</b>	<b>p. 20</b>
<b>L'emploi sur Internet</b>	<b>p. 22</b>
<b>Mes rendez-vous</b>	<b>p. 24</b>



*Même pour un job, la législation est précise. Les jeunes saisonniers sont parfois victimes d'abus faute de bien connaître leurs droits.*

## **Conditions d'âge, de travail et de salaire**



Pour travailler, il faut avoir 16 ans, 18 ans si l'horaire proposé par l'entreprise est supérieur à la durée légale hebdomadaire du temps de travail.

Cependant les adolescents âgés de 14 ans au moins peuvent effectuer, pendant les vacances scolaires, des travaux légers et non dangereux.

**Les moins de 16 ans :** Ils ne peuvent travailler plus de la moitié de la durée totale des vacances scolaires (à condition que la durée de celles-ci soit égale ou supérieure à 14 jours). L'employeur de son côté devra demander une autorisation à l'inspecteur du travail 15 jours avant l'embauche. L'inspecteur validera que le poste est éligible pour un jeune de cet âge. L'employeur doit solliciter aussi un accord écrit du responsable légal et l'avis du médecin du travail.

Le travail de nuit est interdit entre 20h et 6h de 14 à 16 ans - sauf dérogations possibles dans certaines activités – ainsi que les travaux dangereux et insalubres.

**Les moins de 18 ans :** Le travail de nuit est interdit aux mineurs entre 22h et 6h pour les 16 à 18 ans - sauf dérogations possibles dans certaines activités – ainsi que les travaux dangereux et insalubres. Secteurs où est étendu le travail de nuit pour les moins de 18 ans, sous réserve de dérogation de l'Inspecteur du Travail : la boulangerie, la pâtisserie, la restauration, l'hôtellerie, les spectacles et les courses hippiques. Les moins de 18 ans ne peuvent travailler plus de 7h/jour et 35h/semaine. Ils doivent également bénéficier de 12h consécutives de repos quotidien (14h pour les - de 16 ans), de 2 jours consécutifs de repos/semaine et d'une pause de 30 mn toutes les 4h30 de travail continu.

Depuis mai 2009, la limite d'âge pour l'emploi d'apprentis handicapés a été supprimée. En ce qui concerne l'ensemble des salariés, il est interdit de travailler plus de 10h/jour, plus de 48h/semaine ou plus de 44h/semaine sur une période de 12 semaines consécutives. Toute heure de travail effectuée au-delà de la durée légale de 35h/semaine ouvre droit à une majoration de salaire ou à un repos compensateur.

**Rémunération : Avant 17 ans :** 80% du SMIC / **Entre 17 et 18 ans :** 90% du SMIC / **Après 18 ans :** au moins égale au SMIC ; elle comprend, en outre, une indemnité de congés payés (1/10ème/salaire). Si le jeune a plus de 6 mois d'ancienneté dans le secteur professionnel ou si la convention collective a prévu des conditions plus favorables, ces minimums ne s'appliqueront pas.

## **Impôts**

Majeur - sauf si vous êtes rattaché au foyer fiscal de vos parents – vous devez établir une déclaration d'impôt, quel que soit le montant de vos revenus.

Les rémunérations perçues par les jeunes de moins de 25 ans dans le cadre d'une activité exercée pendant leurs congés scolaires, peuvent être soumises à une exonération d'impôts dans la limite annuelle de 3 fois le montant du SMIC.

## **Valeur du SMIC au**

**01/01/2010**

**SMIC horaire :**

8,86€ brut

**Rémunération mensuelle pour 35 h :**

1343,77€ brut soit 1056,24€ net pour

151,67h de travail mensuels

(source : INSEE).

Le SMIC est revalorisé chaque année au 1er janvier.



**Retour  
Sommaire**

*L'été constitue pour beaucoup une période de découverte du monde du travail, avec ses bons et ses mauvais côtés.*

*Faute d'informations sur des conditions parfois difficiles de travail et sur les devoirs vis à vis de l'employeur, certains jeunes salariés «craquent » rapidement ou démissionnent afin de profiter encore des vacances.*

## **Réfléchir avant de signer**



Voici quelques recommandations que nous vous demandons de lire attentivement afin de n'être pas déçu et de ne pas décevoir.

Vous postulez à un emploi.

Renseignez-vous sur ce que ce type d'emploi implique comme contraintes (transport, horaires, ambiance, pénibilité des tâches...).

Êtes-vous capable d'occuper ce poste ? Pensez-vous avoir les compétences nécessaires ? Surmonterez-vous les difficultés ?

Vous vous engagez auprès d'un employeur ; si au dernier moment vous ne pouvez honorer le contrat, prévenez l'employeur immédiatement afin qu'il puisse recruter une autre personne.

Dans les secteurs d'activité tels que le tourisme et l'hôtellerie-restauration, les employeurs préfèrent généralement les candidats disponibles toute la saison (entre 3 et 5 mois) plutôt que plusieurs candidats pour le même poste.

Il est plus avantageux pour l'employeur de n'avoir à former qu'une personne pour la saison entière.

Les employeurs n'apprécient pas les salariés qui s'engagent pour plusieurs mois et qui, le mois d'août arrivant, décident de prendre congé de leur travail pour partir en vacances ou qui disent vouloir prendre des vacances juste avant leur embauche.

Si vous souhaitez gagner de l'argent et partir en vacances, recherchez plutôt des petits contrats dans l'agriculture, l'animation, l'administration ou l'intérim...

Un dernier conseil : prenez le temps de lire et de discuter votre contrat de travail avec votre employeur.

Chacune des deux parties ayant des droits et des devoirs.



## **Le contrat de travail**

*Travail saisonnier ou occasionnel, mission d'intérim, il existe différents types de contrats occasionnels ou à durée déterminée : CDD, contrat de travail intermittent, contrat vendanges...*

*Dans tous les cas, une déclaration préalable d'embauche doit être établie par l'employeur et un contrat de travail doit être signé par les 2 parties en double exemplaire dont l'un est remis au salarié.*



Ce contrat doit préciser des mentions comme : vos nom et adresse et ceux de l'employeur, le motif du recours au CDD, date de début et de fin de l'embauche ou durée minimale d'emploi, durée quotidienne et hebdomadaire de travail, poste occupé et période d'essai, montant de la rémunération.

Depuis deux ans, plusieurs lois ont modifié certains principes du contrat de travail : possibilité d'effectuer des heures supplémentaires, éventualité pour l'employé et l'employeur de se séparer d'un commun accord, réforme de la représentativité syndicale...

Si vous n'avez pas 18 ans, c'est votre représentant légal (père, mère, tuteur) qui signe votre contrat de travail, sauf si vous êtes émancipé.

Certains secteurs d'activité (animation, agriculture, tourisme ...) sont considérés comme proposant des emplois à caractère saisonnier ; dans ce cas, le contrat comporte des clauses particulières.

Un contrat saisonnier peut ne pas comporter de date d'échéance mais dans ce cas il doit préciser qu'il est conclu pour la durée de la saison et mentionner une durée minimale d'emploi.

### **Il existe également des contrats de travail saisonniers spécifiques :**

#### **Le contrat vendanges :**

Il permet de recruter un salarié pour les préparatifs des vendanges, leur réalisation (cueillette du raisin, portage des hottes et des paniers), les travaux de rangement et de nettoyage du matériel.

Sa durée maximale est de 1 mois.

Le salarié peut en conclure plusieurs successivement (aucun délai de carence n'est exigé entre chaque contrat), mais le cumul des contrats ne peut excéder au total 2 mois sur une période de 12 mois.

Le contrat doit être écrit et mentionner comme motif : « contrat vendanges ».

Ce contrat est ouvert à toute personne, y compris pour les salariés pendant les congés payés.



## **Contrat de travail intermittent (CTI) :**

Il s'agit d'un CDI dont le but est de pourvoir des emplois permanents comportant par nature une alternance de périodes travaillées et non travaillées.

Il n'est possible que dans les entreprises industrielles, commerciales et agricoles, dans les offices publics et ministériels, dans les professions libérales, dans les sociétés civiles, dans les syndicats professionnels et associations de quelque nature que ce soit à condition qu'il soit prévu soit par une convention collective ou un accord collectif étendu, soit par une convention ou un accord collectif d'entreprise.

## **Le CDD formation pour les travailleurs saisonniers :**

C'est un contrat par lequel un employeur s'est engagé à reconduire pour la saison suivante le contrat de travail saisonnier d'un salarié et qui propose à ce dernier de participer à une action de formation prévue au plan de formation de l'entreprise.

La durée de ce CDD formation est égale à la durée de l'action de formation.

## ***Je suis étranger***

*Un étranger ne peut travailler en France sans avoir obtenu préalablement l'un de ces documents : autorisation provisoire de travail, carte de séjour « communauté européenne » pour les bulgares et les roumains, carte de résident... à chaque situation correspond un titre de séjour et de travail précis.*

## **Le travail des étudiants étrangers**

Les ressortissants étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant" peuvent exercer une activité professionnelle salariée en France durant leurs études, sans avoir à demander d'autorisation de travail (dans la limite d'une durée annuelle de travail de 964 heures).

La possession de la carte "étudiant" ouvre droit à toutes activités salariées sur le territoire métropolitain.

Les autorisations provisoires de travail en cours de validité, délivrées aux étudiants étrangers en application de la précédente législation, restent valides jusqu'à leur date d'échéance.

Les étudiants algériens restent soumis à autorisation de travail s'ils souhaitent exercer, à titre accessoire, une activité salariée durant leurs études.

Cette demande d'autorisation doit être déposée auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)\* du domicile.

Elle doit être accompagnée d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail.

L'autorisation est limitée à 50 % de la durée annuelle du travail pour la branche ou la profession concernée.

Dans tous les cas, il est indispensable de se renseigner auprès du **Service de la Main d'Œuvre Étrangère** :

**Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle\***

(Albi) : 05 63 78 32 17

Web utile : [www.ofii.fr](http://www.ofii.fr) (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

**\* Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la DDTEFP devient une unité territoriale rattachée à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)**



**Retour  
Sommaire**

## **Adresses utiles**

*Pour toute question relative au contrat et aux conditions de travail, contactez l'Inspection du Travail.*

**Unité territoriale de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) (cf page 7)**

- A Albi : 44, Bd Maréchal Lannes BP 18 Cantepau - 81027 Albi CT - 05 63 78 32 43
- A Castres : place du 1er Mai - 81100 Castres - 05 63 78 32 49

Au sein de l'entreprise, vous disposez d'interlocuteurs chargés de vous informer et de vous défendre : délégué syndical, délégué du personnel, comité d'hygiène et de sécurité, comité d'entreprise... L'Inspection du Travail peut également apporter aide et conseils pour la résolution de conflits ou litiges avec l'employeur. En l'absence d'accord, les parties peuvent se tourner vers le Conseil des Prud'hommes.

**Pour en savoir plus** : fiche CIDJ n°3.22 "Les droits et obligations du salarié", en consultation dans le réseau Information Jeunesse.

## **Sur le Net**

[www.droitsdesjeunes.gouv.fr](http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr)

[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



---

# J'organise ma recherche

## **Je fais le point !**

*Gagner un peu d'argent, mettre un pied dans l'entreprise, étoffer un CV.*

*Un job offre tous ces avantages.*

*Chaque année, les secteurs du tourisme, de l'animation, de l'agriculture et de l'hôtellerie restauration offrent des opportunités.*

*La vente et les services aux particuliers suivent une forte progression !*

Il est souhaitable avant toute chose, de vous poser quelques questions.

Recensez toutes vos capacités, sans rien négliger :

- permis de conduire
- langues étrangères,
- brevet de secourisme,
- utilisation d'un ordinateur...

Vos compétences les plus diverses peuvent déboucher sur un emploi :

- aptitudes à la vente, à l'organisation
- accompagnement et encadrement de groupes
- bricolage
- cuisine
- garde d'enfants ...



**Retour**  
**Sommaire**

*Selon que vous êtes à l'aise dans le travail en équipe ou solitaire, manuel ou intellectuel, autonome ou préférant exécuter des ordres, costaud ou frêle, vous vous dirigerez vers des emplois que vous pourrez assumer.*

*Une expérience de travail réussie est gratifiante et peut faciliter l'accès à un véritable emploi, maintenant ou plus tard !*

*Et pour trouver ? Du comptoir de la boulangerie aux sites spécialisés sur Internet, les jobs se débusquent partout !*

*Soyez curieux, explorez toutes les pistes !*

## **Comment et où chercher ?**



Après avoir déterminé l'emploi recherché, on peut sélectionner les entreprises en fonction de plusieurs critères :

- leur implantation géographique (département, ville...),
- leur activité (tourisme, commerce, industrie...),
- leur nature et leur taille (établissements publics ou privés, petites, moyennes ou grandes entreprises, associations ...).

Il sera alors beaucoup plus facile de faire une liste des entreprises auxquelles on souhaite s'adresser.

Parents et amis, voisins, commerçants, connaissances... tissez un réseau autour de vous de façon à faire connaître votre démarche et à glaner les bons tuyaux !

Utilisez l'Internet, feuillotez les annuaires du téléphone par profession et ceux des syndicats professionnels pour avoir un maximum d'adresses et sélectionner des entreprises.

**N'oubliez pas les offres diffusées dans les structures Information Jeunesse (CRIJ, BIJ et PIJ), et les CROUS.**

## **Près de chez vous**

**Chambres de Commerce et d'Industrie du Tarn :**

Possibilité de consulter sur place les listes des entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés des arrondissements d'Albi et de Castres.

### **C.C.I. d'Albi-Carmaux-Gaillac**

Maison de l'Economie  
1, avenue Général Hoche - 81012 Albi Cedex 9  
Tél. : 05 63 49 48 47  
[www.albi.cci.fr](http://www.albi.cci.fr)



### **C.C.I. de Castres-Mazamet**

40, allées Alphonse Juin BP 30217 - 81101 Castres Cedex  
Tél. : 05 63 51 46 46  
[www.castres-mazamet.cci.fr](http://www.castres-mazamet.cci.fr)

## **Sur le Net**



[www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)

[www.kompass.fr](http://www.kompass.fr) (listes payantes, les Kompass sont en consultation gratuite à la CCI et au Pôle Emploi)

[www.aef.cci.fr](http://www.aef.cci.fr) (Annuaire des Entreprises de France. Listes payantes)



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

*Qu'il s'agisse de répondre à une petite annonce ou de l'envoi de candidatures spontanées, vous devez rédiger un CV et une lettre de motivation et justifier de leurs contenus lors d'un entretien.*

## **Le CV : toujours prêt !**

Clair, court, précis et tapé à l'ordinateur, il comporte en général 4 rubriques :

- Expérience professionnelle (emplois occupés, tâches effectuées en mettant en avant vos compétences)
  - Formation (études suivies, diplômes obtenus et spécialisations)
  - Langues étrangères et connaissance de l'outil informatique
  - Activités diverses (pratiquées dans un cadre associatif, sportif ou de loisirs par exemple).
- Adaptez votre CV en fonction du secteur d'activité, de l'entreprise et du poste visé.

## **La lettre d'accompagnement**

**Manuscrite**, elle doit éveiller la curiosité de l'employeur afin d'obtenir un entretien.

Pour répondre à une petite annonce, on doit reprendre point par point les références de celle-ci, et présenter ses atouts et compétences.

Dans une candidature spontanée, on montre sa connaissance de l'entreprise et l'intérêt qu'on lui porte, on précise le poste et la fonction recherchée et on justifie sa valeur professionnelle et ses capacités.

Dans les deux cas, on conclut en demandant un entretien. Accompagnez toujours votre CV d'une lettre de motivation.



## **Quelques conseils**

Ne mentez pas sur vos diplômes et votre expérience.

Ne soyez pas trop original : restez vous-même.

Soignez la présentation de vos documents, faites relire CV et lettre par des personnes de votre entourage...

Si vous postulez par courriel, écrivez une lettre précise, courte, accompagnée de votre CV (préférez le « fichier joint », au CV mis à la suite de la lettre).

Et n'oubliez pas de rappeler sous quinzaine après envoi du courrier ; c'est l'occasion de vérifier si le courrier est bien arrivé et d'essayer d'obtenir un rendez-vous.

## **Son CV en ligne**

Si vous êtes demandeur d'emploi, n'hésitez pas à créer votre espace emploi sur le site du Pôle Emploi. On peut y créer jusqu'à 5 profils - CV à partir de votre dossier de recherche d'emploi : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Créez gratuitement votre page personnelle sur Easy-cv qui référencera votre CV sur différents moteurs de recherche.

Ce service est intéressant puisqu'il donne une adresse Internet à votre CV et la possibilité de joindre 3 minutes de vidéo, votre photo ou de rester anonyme...

Vous glissez cette adresse dans un mail de candidature et les recruteurs pourront consulter directement votre parcours : [www.easy-cv.com](http://www.easy-cv.com)



*En période de vacances scolaires, le mercredi ainsi qu'avant et après l'école, on peut être animateur, directeur de centres de vacances, moniteur sportif ou accompagnateur de groupe !*

## **Le BAFA**

La formation d'animateur, le **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), pour acquérir connaissances et compétences de base. Dans certains cas, la CAF et la DDCSPP - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex DDJS) peuvent prendre en charge une partie des frais de votre formation.

## **Le BAFD**

Passez le **BAFD** pour devenir directeur de centre de vacances ou de loisirs... Une espèce rare et donc très recherchée ! La CAF et la DDCSPP peuvent, ici aussi, aider financièrement. Pensez aussi aux activités de services dans les centres de vacances : plongée, nettoyage restauration collective...!

## **La recherche de job**



Pour un emploi d'animateur (trice) stagiaire (formation en cours) ou d'animateur titulaire (pour les diplômés), commencez par contacter l'organisme de formation qui dispose en général d'un service d'aide au placement.

Même si les employeurs sont nombreux (associations organisatrices de centres de vacances ou de loisirs, mairies, centres sociaux, comités d'entreprises...), multipliez les démarches et déposez vos candidatures rapidement.

Des qualifications complémentaires comme le **PSC1** (Prévention et Secours Civiques qui remplace l'AFPS), le **BSB** (Brevet de Surveillant de Baignade), le permis de conduire et des compétences sur le plan sportif, culturel ou artistique augmentent les chances de recrutement.

## **Adresse utile**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Tarn**

Cité Administrative - 18, avenue Maréchal Joffre - 81013 Albi cedex  
05 63 43 24 18 (Mr Guibaud) soit le 05 63 43 24 20 (Mme Cabot-Rigal)  
Formations sportives et socioculturelles, aides financières, législation...

## **Sur le Net**



[www.planetanim.com](http://www.planetanim.com)  
[www.animjobs.com](http://www.animjobs.com)  
[www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)  
[www.jobanim.com](http://www.jobanim.com)  
[www.emploi-animation.fr](http://www.emploi-animation.fr)

## **Ressources Information Jeunesse**

Dans le réseau IJ du Tarn, vous pourrez trouver :

- des listes d'employeurs potentiels pour l'envoi de candidatures spontanées
- des offres affichées toute l'année (environ 15000 postes en 2009)



**Retour**  
**Sommaire**

*C'est un secteur gourmand en saisonniers : réceptionniste, barman, femme de chambre, serveur, cuisinier, aide-cuisinier, plongeur, veilleur de nuit, portier, bagagiste...*

Plus de la moitié des recrutements dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est liée à une activité saisonnière.  
Le personnel d'été est recruté entre le mois de mars et le mois de juin.

## **Principales dispositions de l'accord 2007 - Avenant n°2 à la convention collective :**

- Durée du travail : 39h hebdo ; durée max. hebdomadaire sur une période quelconque de 12 semaines consécutives 46h ; durée max. hebdomadaire absolue : 48h.
- **Durée maximale journalière :**
  - Cuisinier : 11h
  - Autre personnel : 11h30
  - Personnel de réception : 12h
- Possibilité de faire des heures supplémentaires : 90h / trimestre civil pour les établissements saisonniers, 360h / an pour les établissements permanents.
- **Majoration des heures supplémentaires :**
  - De la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> h : 10%
  - De la 40<sup>e</sup> à la 43<sup>e</sup> h : 20%
  - A partir de la 44<sup>e</sup> : 50%

Pour en savoir plus : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (fiches pratiques / durée légale du travail)

## **Où chercher un job ?**

Pensez aussi à la restauration rapide (règles particulières dans ces établissements).

Envoyez votre candidature ou présentez-vous avec vos lettres de motivation, CV et photo.

- Connectez-vous régulièrement sur le site du Pôle Emploi, allez voir en particulier les offres saisonnières.

- Consultez la presse spécialisée : le Journal " L'hôtellerie ".

- Vous pouvez aussi envoyer des candidatures à :

**UMIH du Tarn Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie**

16 bis, Av. de Lattre de Tassigny - 81000 Albi

umih81@wanadoo.fr - 05 63 40 12 14

## **Sur le Net**



[pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)  
[emploi-international.org](http://emploi-international.org)  
[recrutour.fr](http://recrutour.fr)  
[hotellerie.fr](http://hotellerie.fr)  
[lechef.com](http://lechef.com)

[desmetiersunavenir.com](http://desmetiersunavenir.com)  
[keljob.com](http://keljob.com)

[lhotellerie.com](http://lhotellerie.com) (à l'étranger)

*De nouveaux avenants à la convention collective, applicables au 1<sup>er</sup> mars 2010 ont été publiés au JO du 24 février 2010. **A retenir en particulier :***

*- Une hausse générale des salaires, avec une revalorisation moyenne de la grille salariale de 5% soit 8,92€/h brut.*

*- Deux jours fériés supplémentaires.*



**Retour**  
**Sommaire**

*Les services à la personne connaissent une forte croissance, liée à une demande sociale importante et diversifiée. De la garde d'enfants à l'assistance informatique en passant par les travaux ménagers, le jardinage et l'assistance aux personnes âgées et handicapées, ce secteur de l'économie française propose une gamme variée de services à domicile.*

Les activités de services à la personne sont énumérées dans les décrets n°2005-1698 du 29 décembre 2005 et n°2007-854 du 14 mai 2007 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L129-1 du code du travail.

**Certaines activités sont effectuées exclusivement à domicile (liste non-exhaustive) :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien de la maison et travaux ménagers</li> <li>- petits travaux de jardinage</li> <li>- prestations de petit bricolage dites «hommes toutes mains »</li> <li>- garde d'enfant à domicile</li> <li>- soutien scolaire et cours à domicile</li> <li>- assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception de soins relevant d'actes médicaux</li> <li>- assistance aux personnes handicapées</li> <li>- garde malade à l'exclusion des soins</li> <li>- assistance informatique et Internet à domicile</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- soins et promenades d'animaux domestiques pour les personnes dépendantes</li> <li>- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes</li> <li>- gardiennage et surveillance temporaire à domicile, de la résidence principale et secondaire</li> <li>- assistance administrative à domicile</li> <li>- aide à la mobilité et transport de personnes à condition que ces prestations soient comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile (trajets domicile / travail, accompagnement d'enfants, livraison de courses à domicile...)</li> </ul> |
|---|---|

## ***A vous de jouer !***

Le secteur des services à la personne crée de nombreux emplois. Vous pouvez y travailler et y évoluer avec l'expérience et devenir chef d'équipe, responsable clientèle, qualité...

Il existe des entreprises et des associations de services spécialisés dans chaque secteur d'activités: garde d'enfants, informatique, soutien scolaire, ménage, auxiliaire de vie...

Les travailleurs de ce secteur ont accès à la formation professionnelle et peuvent bénéficier de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Plus d'infos sur : [www.servicessalapersonne.gouv.fr](http://www.servicessalapersonne.gouv.fr) (textes officiels, organismes agréés, particuliers, salariés...)

## ***La rémunération***



Le Chèque Emploi Service Universel offre la possibilité d'une prise en charge du coût de l'emploi à domicile ou du coût des prestations proposées par les entreprises de services à domicile. Le CESU est un mode de paiement qui sert à la fois de contrat de travail et de déclaration de charges à l'URSSAF (N'utiliser que dans le cadre d'activités occasionnelles). Simple et avantageux (réductions d'impôts), ce dispositif permet de répondre aux besoins de l'emploi à domicile. Dans tous les cas, votre salaire doit être conforme au salaire fixé par la convention collective des employés de maison. Si vous avez moins de 18 ans, le salaire comportera un abattement : [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

(barèmes des salaires minimums applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010)



**Retour  
Sommaire**

Les activités liées au secteur agricole sont souvent d'une durée très ponctuelle de 2 à 30 jours. Les horaires de travail sont très variables et certains exploitants vous proposeront souvent de travailler à la fraîche, à partir de 7 h du matin !



Les offres d'emploi les plus nombreuses au plan local concernent l'écimage ou castration du maïs, les travaux en vert, les vendanges, l'effeuillage du tabac.

Un petit conseil avant de vous lancer : étudiez vos possibilités physiques ; assurer ce type de travail nécessite une solide résistance. Si dans l'ensemble, ces travaux ne requièrent pas de qualification particulière, pour des raisons de logement, les agriculteurs font souvent appel à la main d'œuvre locale.

Avant d'accepter un emploi éloigné de votre domicile, envisagez sérieusement le moyen de vous déplacer et tenez compte des horaires irréguliers proposés dans l'agriculture. Pour trouver un emploi agricole dans le Tarn, vous pouvez envoyer une lettre manuscrite précisant vos coordonnées, disponibilités et moyen de transport :

### **Bourse Emploi Agricole / ADEFA 81 - Service de mise en relation**

Maison des Agriculteurs - 96, rue des Agriculteurs - 81011 Albi Cedex 09

Tél : 05 63 48 83 60

Pour les autres départements français, consultez [www.anefa.org](http://www.anefa.org) qui propose une bourse de l'emploi ainsi que de précieuses informations sur le secteur agricole.

### **Quelques conseils**

Pour obtenir un job dans ce secteur, vous pouvez :

- consulter les offres saisonnières du Pôle Emploi,
- consulter les annonces du *Tam Libre* (le vendredi) mais aussi celles du *Paru Vendu* et du *Paysan Tarnais* (sur abonnement),
- contacter les coopératives agricoles, les exploitants agricoles ou les syndicats d'exploitants (consulter les pages jaunes de l'annuaire et le site [www.agritarn.com](http://www.agritarn.com))
- en parler autour de vous

### **Adresses utiles**

Concernant le secteur agricole, il existe des conventions collectives particulières en raison de la spécificité et de l'importance de l'activité saisonnière.

N'hésitez pas à vous informer avant de démarrer auprès de l'inspection du travail de l'agriculture, en particulier sur les contrats et tarifs pratiqués dans ce domaine.

**Service Inspection du travail section agricole** - 29, av. François Verdier - 81000 Albi  
05 63 38 86 50

Vous êtes demandeur d'emploi... avec vous pour réussir votre parcours professionnel :

### **AgriServices Laser**



4-6 rue Justin Alibert 81000 Albi - 05 63 48 40 17

Permanences décentralisées (Antenne MSA) sur RDV à Gaillac le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, à Castres et à Carmaux le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois.



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

## **Travaux saisonniers agricoles dans le Tarn**

PÉRIODES APPROXIMATIVES	RÉGIONS	TRAVAUX
Mi-juin à mi-juillet	Lavaur / Vallée du Tarn	Éclaircissage sur pommiers et kiwis
Juillet à mi-août	Vallée du Tarn / Lavaur	Pêches / brugnons / nectarines
Mi-juillet et fin juillet à début août	Gaillac / Lavaur / Tanus / Salvagnac / Pays Castrais	Écimage Maïs Semence
Juillet à septembre	Albi / Graulhet / Salvagnac	Tabac
Juin à août	Lautrec / Lavaur	Ail : plantation en avril - arrachage fin juin - pelage : tout l'été
Fin août à début novembre	Vallée du Tarn / Lavaur	Pommes
Septembre à novembre	Vallée du Tarn	Kiwis
Fin septembre à début novembre	Gaillac	Vendanges
Novembre - décembre	Monts de Lacaune	Coupe et expédition de sapins de Noël
Décembre à février	Gaillac	Taille de la vigne
Février - mars	Gaillac	Palissage de la vigne
Mai - juin	Gaillac	Epamprage de la vigne

### **Embauche, contrat et autres questions....**

- Quels sont les documents à fournir à l'employeur ?
- Que faut-il pour établir une déclaration préalable à l'embauche ?
- Que spécifie le contrat saisonnier ? Que doit comporter votre bulletin de paie ?
- Quelles sont les règles de sécurité dans les emplois agricoles ?
- Comment s'intégrer dans une équipe de travail comportant parfois des différences culturelles ?

Pour le savoir, consultez le guide « Bienvenue en Agriculture » édité par l'ANEFA\*, destiné aux salariés saisonniers. \*Association Nationale Emploi Formation en Agriculture.

### **Sur le Net**



[www.anefa.org](http://www.anefa.org)

(offres d'emploi, infos pratiques employeurs et salariés, formations, métiers...)

[www.emploi.agriculture.gouv.fr](http://www.emploi.agriculture.gouv.fr)

### **Ressources documentaires**

Guide « Bienvenue en Agriculture », calendrier national des principaux travaux saisonniers agricoles et contacts des services emplois agricoles dans toute la France.

Outils disponibles dans le réseau IJ.



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

## Choisissez votre emploi saisonnier en agriculture

-  → **Endive**  
Endive
-  → **Bulbes**  
Dignon Echaloûte Ail
-  → **Melon**  
Melon
-  → **Haricots secs**  
Coco Pampol et Haricot Tarbais

-  → **Céréales**  
Céréales Bellemeuse Houblon Fourrages
-  → **Maïs semence**  
Maïs semence
-  → **Tabac**  
Tabac
-  → **Pomme de terre**  
Pomme de terre
-  → **Raisin**  
Raisin
-  → **Huître**  
Huître



-  → **Pomme**  
Pomme Poire
-  → **Fruits jaunes d'été**  
Abricot Pêche Nectarine
-  → **Prune**  
Prune d'ente Mirabelle Quetsche
-  → **Fruits rouges**  
Fraise Cerise Framboise Cassis Myrtille
-  → **Petits fruits d'automne**  
Raisin de table Kiwi Noix Chataigne Olive Clémentine

-  → **Légumes d'été**  
Tomate Poivron Piment Aubergine Courgette Concombre Cornichon
-  → **Légumes verts et à racine**  
Asperge Poireau Salade Chou Chou-fleur Brocoli Haricots verts Pomme de terre primasur Antichaut Celeri Carotte Navet
-  → **Horticulture Pépinières**  
Plantes en pot Bulbes Muguet Pépinières Sapin de Noël

[www.anefa.org](http://www.anefa.org)



**Retour**  
**Sommaire**

*Certains organismes proposent des emplois ou stages agricoles rémunérés en France et à l'étranger pour les étudiants en agriculture.*

## **Sésame**

6, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
01 40 54 07 08 - [www.agriplanet.com](http://www.agriplanet.com)

Stages agricoles rémunérés à l'étranger (40 pays) toute personne de 18 à 30 ans ayant suivi une formation agricole (Min. BAC Pro Agricole) ou pouvant justifier d'une expérience pratique de 6 mois min. Près de 11000 stagiaires participants depuis 1991.

- Conditions : bien connaître la langue utilisée pendant le stage, s'inscrire au moins 3 mois avant la date de départ souhaitée.

- Frais de dossier : 195 € pour l'Europe, 225 € pour les autres pays + frais de voyage, de visa et d'assurance (env. 30 à 60€).

Possibilité de bourses et aides financières sous certaines conditions (futurs agriculteurs, demandeurs d'emploi indemnisés).

- Vie sur place : Les stagiaires sont généralement nourris, logés (accueillis en famille, sauf pour les exploitations ou entreprises de grande taille), blanchis et la plupart du temps rémunérés (excepté pour les pays peu développés). Ils peuvent participer à la vie culturelle et locale.

Sésame est une association déclarée comme organisme de formation et délivre une attestation de stage de pratique professionnelle agricole à la fin du stage. Des stages linguistiques intensifs de 2 semaines (en anglais) sont proposés avant le départ aux candidats qui en auraient besoin. Sésame met en place sur internet, un système de formation à distance pour préparer ses futurs stagiaires ainsi que des journées de formation et de préparation au départ pour certaines destinations (Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande).



## **Odyssée-Agri**

Le Bourg - 53110 La Baroche Gondouin  
[www.odyssee-agri.com](http://www.odyssee-agri.com)-[info@odyssee-agri.com](mailto:info@odyssee-agri.com)  
02 43 08 53 12 - 06 73 59 47 27

Odyssée-Agri propose des stages agricoles à l'étranger et travaux saisonniers. D'autres opportunités existent pour des expériences en Irlande et Ecosse en chambres d'hôtes à la ferme ou auberge de jeunesse. Il s'agit davantage de séjours au printemps ou en période estivale pour un vécu linguistique et culturel. Les offres de travaux saisonniers agricoles en Australie ne demandent pas de compétences particulières. Quelques exemples en Australie :

- Taille de la Vigne région viticole de Margaret River : de juin à septembre - 38h /sem. - statut salarié - Hébergement en ville à proximité.

- Novembre : éclaircissage dans les vergers

- A partir d'octobre : cueillette de fraises

- Janvier : cueillette de pommes. Statut salarié - Hébergement en ville à proximité. Conditions d'inscription : Être âgé d'au minimum 18 ans, être disposé à faire des efforts d'adaptation et de communication, posséder quelques rudiments dans la langue du pays de destination. Tarif : 250 € (incluant les frais de dossier). Se renseigner auprès d'Odyssée-Agri pour les frais divers.

## **Le WWOOFing**

WWOOF : World-Wide Opportunities on Organic Farms

Le mouvement WWOOF permet de voyager en participant aux activités de fermes biologiques 4 à 5h/j. En échange, le gîte et le couvert sont offerts mais la motivation première du participant doit avant tout être l'envie d'apprendre, de découvrir et de participer au milieu agricole biologique. Il n'y a aucun échange monétaire entre WWOOFer et hôte, tout est partage et solidarité, cette expérience permet :

- d'apprendre les techniques de l'agriculture biologique
- de connaître des façons de vivre saines, alternatives,

- d'avoir plus d'informations, de comprendre, de soutenir le mouvement biologique et de participer à son développement,

- d'offrir aux citadins une expérience de la vie et du fonctionnement des fermes,

- d'éventuellement découvrir autrement la région où vous résidez et de vous intégrer à la vie locale

La durée du séjour peut aller d'une semaine à un mois, parfois plus mais ceci reste exceptionnel. Une trentaine d'associations nationales WWOOF réparties dans le monde entier : [www.wwoof.org](http://www.wwoof.org)

Association française WWOOF :  
[www.wwoof.fr](http://www.wwoof.fr)



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

*Si vous n'avez pas encore trouvé votre job de prédilection... ne désespérez pas ! Avec un peu d'imagination, vous finirez pas vous dégouter l'activité qui vous convient !!*

## **Allo, bonjour... !**



Réception d'appels, accueil, conseil clientèle ou sondage, démarchage au téléphone... les jobs au téléphone foisonnent. Les recruteurs passent souvent leurs offres dans les journaux gratuits.

Ces emplois sont toujours à temps partiel.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter le syndicat du marketing téléphonique.

**[www.adetem.org](http://www.adetem.org) (association pour le développement des techniques de marketing)**

Les jobs d'enquêteur (trice) se situent également en dehors des créneaux horaires habituels, généralement entre 17h et 21h.

Pour prospecter dans ce domaine, contacter les instituts de sondages.

**[www.sofres.fr](http://www.sofres.fr)**

**[www.bva.fr](http://www.bva.fr)**

## **Sourire obligatoire !**

Caissier, hôtesse, animatrice commerciale ... n'hésitez pas à envoyer votre candidature aux grands magasins, aux hypermarchés et aux petits commerces ...

Dans le domaine de la distribution, vous pouvez également viser des postes de manutentionnaire ou d'employé d'inventaire...

Sans oublier aussi les marchés et les foires !

## **Au bureau...**



Secrétaire, assistant, standardiste...

Postes souvent difficiles à décrocher, car les salariés ne sont pas toujours remplacés pendant leurs congés.

Adressez vos candidatures au service du personnel des entreprises dès le mois de décembre pour l'été.

Pensez en particulier aux grandes entreprises publiques, aux compagnies d'assurance, aux banques...

**[www.super-secretaire.com](http://www.super-secretaire.com)**

## **Hors des horaires classiques...**

Nettoyage de fin de chantier, ménage de bureaux, entretien de moquettes, de sols, lavage de vitres, des sociétés de nettoyage industriel proposent des services d'entretien et de nettoyage régulier de locaux.

Pas de qualification particulière.

Travail en général avant 9h le matin et à partir de 17h le soir.

Pour l'été, envoyer votre CV au printemps en indiquant vos périodes de disponibilité et votre moyen de locomotion.

Voir pages jaunes de l'annuaire, rubrique « nettoyage ».



**Retour**  
**Sommaire**

## ***Santé, alimentation, cosmétique...***

Les groupes pharmaceutiques, les fabricants de cosmétiques ou de produits d'hygiène font souvent appel à des testeurs pour évaluer leurs produits ou médicaments.

[www.recherchebiomedicale.sante.gouv.fr](http://www.recherchebiomedicale.sante.gouv.fr)

Il en est de même de certains groupes alimentaires.

## ***Sur la route !***



Receveur d'autoroute, chauffeur, livreur, coursier, déménageur, accompagnateur de wagon-lit, gardien de parking, convoyeur de voitures, le secteur des transports offre aussi quelques pistes d'emplois temporaires.

Le permis de conduire vous sera nécessaire.

Pour ce domaine n'oubliez pas les entreprises d'intérim.

Pour les jobs de livreurs de presse, adressez vous directement au service vente des quotidiens.

Les futurs receveurs d'autoroutes s'adresseront quant à eux aux sociétés d'autoroutes :

[www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr).

## ***Les pieds dans l'eau !***



Si vous possédez le BNSSA ou le BSB vous pouvez postuler pour des postes de maîtres nageurs, sauveteurs et secouristes ou bien surveillants de baignade. Des infos sont à votre disposition auprès de la Fédération des maîtres nageurs sauveteurs, de l'UCPA et de la fédération nationale des métiers de la natation et du sport.

[www.fnmns.org](http://www.fnmns.org)

## ***Indépendant ?***

Pourquoi pas mais attention... vendre des pizzas, des frites, des crêpes ou des produits artisanaux suppose d'être immatriculé au registre du commerce ou auprès d'une chambre des métiers.

Droits, impôts et taxes seront alors à payer ! Si l'aventure vous tente, contactez les Chambres de Métiers ou de Commerce et d'Industrie.

## ***Jobs Solidaires***

On peut distinguer solidarité de proximité et solidarité internationale :

Ne négligez pas les chantiers de jeunes bénévoles, les projets collectifs solidaires (vous pourrez d'ailleurs participer à des concours organisés notamment par des organismes comme La Mutualité Française).

Pensez aussi aux jobs concernant l'accompagnement de personnes handicapées, l'alphabétisation, la défense de l'environnement, la solidarité internationale avec ses grandes causes comme les droits de l'homme ou la protection de la faune et de la flore...

Au plan international, vous avez par exemple le dispositif « Visa Vacances Travail » mis en place grâce à des accords bilatéraux entre la France et le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon.

*Des informations plus détaillées sont disponibles auprès du réseau IJ.*



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

*Travailler tout en découvrant un pays et une culture différente peut être une expérience très enrichissante, de quoi également satisfaire vos envies d'aventure sans être trop frustré de ne pas partir en vacances. En principe, on retrouve les mêmes secteurs saisonniers qu'en France : animation, tourisme, hôtellerie, agriculture ; d'autre part, il est nécessaire de s'y prendre relativement tôt : dès les mois de décembre pour l'année suivante.*

### **Travail au Pair**



Pour un séjour au pair en Europe, il faut avoir en théorie entre 17 et 30 ans, mais en pratique entre 18 et 25 ans et aux Etats-Unis, entre 18 et 26 ans.

**Principe** : s'occuper d'enfants, assurer quelques tâches ménagères légères et bénéficier en contrepartie d'argent de poche et de la possibilité de suivre des cours de langue.

**Durée du séjour** : 9 mois pendant l'année scolaire, 1 à 3 mois au cours de l'été.

**Conditions** : au pair (30-40h/semaine pour 225-400€/mois selon les

pays).

Le logement et la nourriture sont assurés par la famille d'accueil. Frais de dossier variables (70 à 250 €).

Les cours de langue sont à la charge du stagiaire.

Le jeune doit être déclaré auprès de l'URSSAF et auprès de la sécurité sociale du pays d'accueil.

**Liste des organismes et précisions dans le réseau IJ.**

### **Visa Vacances Travail**

Une formule qui simplifie vos démarches !

Il s'adresse aux 18-30 ans (35 ans pour le Canada), permet de travailler et de passer des vacances en même temps. Valable un an et non renouvelable, il est gratuit (sauf pour le Canada).

Il faut justifier d'une certaine somme pour pouvoir subvenir à ses besoins au début du séjour.

Il est possible également d'obtenir ce visa pour les pays suivants : Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Canada et Corée du Sud.

Contactez les ambassades de ces pays pour avoir plus d'informations :

[www.mfe.org/Annuaire/repdipfr.asp](http://www.mfe.org/Annuaire/repdipfr.asp)

### **Europass**

C'est le véritable passeport qui facilite la mobilité de tous ceux qui souhaitent se former ou travailler dans l'UE, les pays de AELE/EEE et les pays candidats. Il permet de faire reconnaître les qualifications et les compétences.

Il comprend « le CV Europass », « le passeport linguistique Europass », « l'Europass mobilité », « le supplément au diplôme Europass », « le supplément au certificat Europass ».

Il constitue un outil complet et accessible facilement sous forme électronique.

Plus d'infos sur [www.europass.fr](http://www.europass.fr)



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

## Adresse utile

### Itinéraire International



Vous avez entre 18 et 30 ans, vous cherchez un emploi, un stage ou un volontariat à l'étranger... l'association vous aide et vous accompagne pour construire votre projet !

2 bis Bd d'Arcole 31000 Toulouse 05 34 31 60 25

[www.itineraire-international.org](http://www.itineraire-international.org)

## Autres bons plans

Certains organismes peuvent vous proposer des informations et des offres d'emploi à l'étranger...

## Europractice



Euro Practice propose des jobs hôteliers avec logement au Royaume-Uni et Irlande, des stages en Espagne et des logements en campus universitaires à l'étranger.

Pour plus d'informations :

[www.euro-practice.com](http://www.euro-practice.com) et [www.libertycampus.com](http://www.libertycampus.com)

Euro Practice Castres - Tel : 05 63 71 07 01 - [contact@euro-practice.com](mailto:contact@euro-practice.com)

## Les CEI french centres, dont la vocation est d'aider les jeunes français !

...à Londres



Un service emploi (plus de 2000 offres /an), un service logement (colocation, studios... à Londres même) et un espace d'accueil (réunions d'information, accès presse et Internet...) sont à votre disposition. Tél : 00 44 (0) 207 437 8339

... à Dublin

Une équipe franco-irlandaise vous accueille et vous propose des stages en entreprises, un programme « jobs », un service d'hébergement, des cours d'anglais, un pack intégration... [dublin@cei-frenchcentre.com](mailto:dublin@cei-frenchcentre.com) - Tél : 353 1 887 0100

Adhésion de 50£ (60 € environ) . Plus d'infos sur [www.cei-frenchcentre.com](http://www.cei-frenchcentre.com)

## Le Club Téli



Le Club Téli (Travail, Etudes et Loisirs Internationaux) propose des offres d'emploi, de stages, de jobs d'été, des places au pair dans le monde entier... mais aussi des infos, des conseils, des bourses des voyageurs et des réductions pour voyager moins cher !

Adhésion : 40 €/an (accès à un espace membre, 5 newsletters et une lettre de l'emploi à l'étranger (offres d'emplois, infos, bons plans et adresses...))

Club Téli à Seynod (74) - 04 50 52 26 58 - [www.teli.asso.fr](http://www.teli.asso.fr)

## Stages en entreprise

Pour s'acclimater au terrain avant de rechercher un emploi, le stage en entreprise peut être un tremplin. Quelques pistes dans le cadre des programmes **Léonardo** ([www.europe-education-formation.fr/leonardo.php](http://www.europe-education-formation.fr/leonardo.php)), **Eurodyssée** ([www.eurodysee.eu](http://www.eurodysee.eu)), ou encore avec l'**OFAJ** (Office Franco-allemand pour la jeunesse/[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)), l'**OFQJ** (Office Franco-québécois pour la jeunesse/[www.ofqj.org](http://www.ofqj.org))



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

## **Maisons Communes Emploi Formation**

Les MCEF rassemblent sous un même toit les partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi et la formation : Mission Locale, Bureau Territorial de la Région Midi-Pyrénées, Pôle Emploi...

Dans les MCEF, vous disposez d'un centre de ressources avec des documents et une connexion Internet en accès libre. Les MCEF organisent aussi des animations telles que des forums ou journées proposant la découverte de métiers, l'organisation de rencontres avec des employeurs et des visites d'entreprises.

### **Adresses :**

#### **MCEF de l'Albigeois et des Bastides**

17, rue Compayre 81000 Albi - 05 31 81 10 00

Structures : ADEPFAT, Pôle Emploi, Cap Emploi, CIBC, CIO, Mission Locale, Région Midi-Pyrénées - Bureau Territorial

#### **MCEF de Castres**

7, place de l'Albinque 81100 Castres - 05 63 51 63 79.

Structures : AFPA, Pôle Emploi, Cap Emploi / AIPTH / SAMETH, CIBC, CIO, Mission Locale, Région Midi-Pyrénées - Bureau Territorial

### **Points d'Appui :**

Point Malin : Place de l'Europe 81290 Labruguière - 05 63 73 30 14

Relais des services Publics des Monts de Lacaune : 8 rue Antoine Cambon 81230 Lacaune - 05 63 50 77 80

SARRAP de Puylaurens : CFAAH du Tarn - Route de Revel 81700 Puylaurens 05 63 70 55 59

#### **MCEF du Tarn Ouest**

10, rue Hippolyte Rigal 81600 Gaillac - 05 63 81 17 97

Structures : Pôle Emploi, Mairie de Gaillac, Mairie de Graulhet, Mission Jeunes Tam Nord, Région Midi-Pyrénées - Bureau Territorial.

### **Points d'Appui :**

Espace Emploi : Maison Intercommunale du Rabastinois, 8 place Guillaume de Cunh 81800 Rabastens - 05 63 33 64 27

Bureau Emploi : Mairie parc Georges Spénale 81370 St Sulpice - 05 63 40 22 03

Bureau Emploi : Allée Ferréol Mazas 81500 Lavaur - 05 63 83 12 89

## **Mission Locale**

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes (de 16 à 25 ans) sortis du système scolaire. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que posent leur insertion sociale et professionnelle.

### **Adresses :**

Albi 17, rue Gabriel Compayré 05 63 47 08 85

Carmaux 2, rue du Moulin 05 63 36 18 02

Gaillac Passage d'Hautpoul 05 63 33 61 61

6, place de la Libération

Castres 7, place de l'Albinque 05 63 51 63 20

Graulhet Place du Languedoc 05 63 42 07 44

Mazamet 8, place Gambetta 05 63 61 92 50



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

## **Pôle Emploi**

### **Les agences locales du Pôle Emploi**



Toutes les agences locales disposent d'offres à caractère saisonnier ; certaines agences sont renforcées ou se sont spécialisées dans un domaine :

- Agriculture : Agences de Montauban et Castelsarrasin (82), Condom (32)
- Hôtellerie : Lourdes (65), Jolimont et Purpan à Toulouse (31).

Une recherche ciblée par type de contrat (CDD, saisonnier, intermittent, intérim ...) permet de retrouver sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) les offres d'emploi relatives à la période d'été.

Sur le même site, créez votre espace emploi avec code d'accès et mot de passe afin de vous abonner aux offres, déposer votre profil et gérer les propositions d'emploi reçues.

De plus, la rubrique « **les conseils à l'emploi** » vous guide pour la navigation, les outils et ressources utiles !

Un seul numéro : 39 49

<b>Albi/Carmaux</b>	À Albi : MCEF 17, rue Gabriel Compayré À Carmaux : 28, rue de la Verrerie
<b>Castres/Mazamet</b>	À Castres : 7, place de l'Albinque À Mazamet : 4, rue Gustave Sarrat / rue du midi
<b>Gaillac</b>	10/12, rue Hippolyte Rigal
<b>Graulhet</b>	Avenue Rhin & Danube

## **Les agences d'Interim**

On peut travailler en intérim dès 16 ans à condition de ne faire ni heures supplémentaires, ni travail de nuit, ni travaux pénibles. La durée des missions est en général courte.

Certaines entreprises offrent des missions accessibles aux jeunes sans beaucoup d'expérience professionnelle. Toutefois, une qualification professionnelle (bureautique, commerce, informatique, comptabilité, mécanique...) constitue un plus non négligeable pour que les portes de l'intérim s'ouvrent ! Vous trouverez sur les sites suivants les adresses des agences les plus proches de chez vous :

[www.adecco.fr](http://www.adecco.fr)  
[www.adia.fr](http://www.adia.fr)  
[www.axett.com](http://www.axett.com)  
[www.crit-job.com](http://www.crit-job.com)  
[www.enthalpia.fr](http://www.enthalpia.fr)  
[www.manpower.fr](http://www.manpower.fr)

[www.oxygene-interim.fr](http://www.oxygene-interim.fr)  
[www.quickmedicalservice.fr](http://www.quickmedicalservice.fr)  
[www.synergie.fr](http://www.synergie.fr)  
[www.startpeople.fr](http://www.startpeople.fr)  
[www.temporis.fr](http://www.temporis.fr)  
[www.randstad.fr](http://www.randstad.fr)

## **Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales)**



<b>Toulouse :</b>	58, rue du Taur	05 61 12 54 00
<b>Antenne à Albi :</b>	Place de Verdun	05 63 48 16 92
<b>Antenne à Castres :</b>	rue Firmin Houllès	05 63 35 21 80
<a href="http://www.crous-toulouse.fr">www.crous-toulouse.fr</a>		

## **AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés)**



L'AFIJ propose pour les étudiants et jeunes diplômés des modules d'aide à la recherche d'emploi, un accompagnement personnalisé, des rencontres thématiques avec des professionnels... et des offres d'emploi et de jobs d'été.

AFIJ Tarn - 96 Avenue de Gaulle 81000 Albi - 05 63 80 56 44 - [albi@afij.org](mailto:albi@afij.org) - [www.afij.org](http://www.afij.org)



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

## ***Emploi à l'étranger, les sites utiles***

### **Sites EEI et Pole Emploi**

[www.emploi-international.org](http://www.emploi-international.org)  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### **Recherche d'emploi**

[www.afij.org](http://www.afij.org)  
[www.anyworkanywhere.com](http://www.anyworkanywhere.com)  
[www.apec.fr](http://www.apec.fr)  
[www.arbeitsamt.de](http://www.arbeitsamt.de)  
[www.import-export.com](http://www.import-export.com)  
[jobseekers.direct.gov.uk](http://jobseekers.direct.gov.uk)  
[www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)  
[www.lhotellerie.fr](http://www.lhotellerie.fr)  
[www.webexpat.com/html/services/Default.htm](http://www.webexpat.com/html/services/Default.htm)



### **Infos générales**

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (Ministère des affaires étrangères)  
[www.mfe.org](http://www.mfe.org) (Maison des Français à l'Etranger)  
[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) (Ministère de l'économie)

### **Recherche d'entreprises**

[www.civivieweb.com](http://www.civivieweb.com)  
[www.dree.org](http://www.dree.org) (marchés extérieurs)  
[www.europages.fr](http://www.europages.fr)  
[www.kompass.fr](http://www.kompass.fr)  
[www.lemoci.com](http://www.lemoci.com)  
[www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)  
[www.uccife.org](http://www.uccife.org) (CCI Françaises à l'étranger)

### **Europe**

[www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org) (info mobilité Europe)  
<http://ec.europa.eu/eures> (réseau EURES)  
[www.touteleurope.fr](http://www.touteleurope.fr)

### **France**

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) (CPAM)  
[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) (Protection sociale des français à l'étranger)  
[www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr) (site info sécurité sociale Europe - International)

### **Divers**

[www.adfe.asso.fr](http://www.adfe.asso.fr)  
[www.ufe.asso.fr](http://www.ufe.asso.fr)  
[www.vivrealettranger.com](http://www.vivrealettranger.com)



## ***Emploi en France, les sites utiles***

www.abc-enfance.com  
www.afij.org  
www.animjobs.com  
www.annoncesemploi.org  
www.cadreemploi.fr  
www.capcampus.com  
www.cci.fr  
www.directemploi.com  
emploi.france5.fr  
www.emploi.agriculture.gouv.fr  
www.emploi-etudiant.com  
www.emploi-stage-job.com  
www.emploi.biz  
www.emploi.com  
www.emploi.org  
www.31000emploi.com  
www.ijmp.fr  
www.jobanim.com  
www.jobetudiant.net  
www.jobijoba.com  
www.jobintree.com  
www.jobs-ete.com  
www.jobtransport.com  
www.journaldelemploi.com  
www.keljob.com  
www.letudiant.fr  
www.monster.fr  
www.poleemploi.fr  
www.recrutour.fr  
www.regionsjob.com  
www.studyrama-jobs.com  
www.sudouest-emploi.com  
www.toulouse-emploi.com  
www.travail-emploi.com

**Internet est  
une mine  
d'infos.  
N'hésitez  
pas à  
consulter  
ces sites  
sélectionnés  
pour vous !**

## ***Conseils***

- Soyez vigilants au moment où vous postulerez ; certaines offres sont publiées sur plusieurs sites à la fois. Evitez donc d'envoyer deux candidatures pour le même poste ! Ce pourrait être mal vu par l'employeur.
- N'hésitez pas à consulter les sites des entreprises afin de vous informer au mieux sur leur activité. Cela pourra vous inspirer pour votre lettre de motivation et pourra être un plus lors de l'entretien.



**Retour  
Sommaire**

## ***Les journées Jobs d'été en Midi-Pyrénées :***

### **BIJ de Montauban et de Tam-et-Garonne**

Le 31 mars 2010 de 9h30 à 17h30 / Infos : 05 63 66 32 12 ou [www.bij82.org](http://www.bij82.org)

### **PIJ de Villefranche de Lauraguais**

Le 14 avril 2010 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / Infos : 05 34 66 61 91

### **PIJ de Bruguères, Saint-Jory et Gratentour**

1<sup>e</sup> quinzaine d'avril 2010 (date à confirmer) / Infos : 05 62 79 95 18

### **CRIJ de Toulouse**

Journée régionale / Le 11 mars de 9h30 à 17h / Infos : 05 61 21 20 20

### **BIJ de Foix**

Le 7 et le 28 avril 2010 / Infos : 05 61 02 86 10

### **MCEF de l'Ouest du Tarn**

Le 20 mai 2010 (à confirmer) / Infos : 05 63 81 17 97

### **Albi, service insertion de la ville d'Albi**

Le 24 mars 2010 au Stadium municipal / Infos : 05 63 49 10 46

## ***Préparation aux Journées Jobs d'été (ateliers, accueil personnalisé) :***

### **PIJ de Ramonville Saint-Agne**

Infos : 05 61 75 10 04 ou [pj.ramonville@wanadoo.fr](mailto:pj.ramonville@wanadoo.fr)

### **PIJ de Toulouse-Jolimont**

Infos : 05 34 25 64 78

Un guide régional des jobs est également disponible dans le réseau IJ Midi-Pyrénées.

## ***Bloc-Notes***

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



[Retour](#)  
[Sommaire](#)

# IJ comme... Information Jeunesse



## **FORMATION**

Choisir une filière, un métier, une formation ...

**Bonus** : concours administratifs, offres de stages.

## **EMPLOI**

Aider à la réalisation du CV, trouver un job, s'informer sur la législation du travail, le BAFA, les structures pouvant vous aider...

**Bonus** : annonces de jobs, garde d'enfant, soutien scolaire

## **EUROPE / INTERNATIONAL**

Partir à l'étranger pour un stage, des études, un job, un volontariat, un voyage, un Service Volontaire Européen...

**Bonus** : Carte Internationale d'Etudiant

## **LOISIRS / VACANCES**

Trouver une activité sportive, culturelle, des concerts, des festivals,

Des stages et séjours en France et à l'étranger, des chantiers de jeunes...

**Bonus** : billetterie spectacles, séjours FUAJ et UCPA, carte auberge de jeunesse...

## **VIE QUOTIDIENNE**

Se loger, tout savoir sur la santé, le bien-être, l'aide au projet, l'environnement, le droit...

**Bonus** : annonces de logements sur Midi-Pyrénées, cours particuliers, covoiturage, billetterie transports

## **INTERNET**

Accès à Internet et recherche d'informations

**Cyberbases** : BIJ de Castres Tarn Sud, PIJ de Graulhet et PIJ d'Aussillon

**Points Cyb et Points Publics Internet** : BIJ de l'Albigeois, PIJ de Cordes-Vaour, PIJ de Valdériès

## ***Le site du Réseau Information Jeunesse Midi-Pyrénées***



**[www.ijmp.fr](http://www.ijmp.fr)** : les fiches documentaires en ligne, des offres de logements, de jobs, les actualités tarnaises...

## ***Le CALIF (Certificat d'Aptitude à La recherche d'Informations Fiables sur internet)***



Venez le passer dans les BIJ et PIJ labellisés « **Points Calif** » : un bon moyen de naviguer sur le net avec efficacité !

Plus d'infos sur place ou par téléphone.

Le CALIF est délivré par le Conseil Régional et le CRIJ de Midi-Pyrénées



**Retour**  
**Sommaire**

# Guide 2010

**...conseils, astuces, adresses utiles...  
pour vous faciliter  
la recherche de jobs !**

**Ce guide a été réalisé en partenariat avec  
l'Unité Territoriale de la DIRECCTE  
(direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi)**

**INFORMATION  
JEUNESSE**



**Rédaction et mise en forme : BIJ de Castres et d'Albi  
Sources : CIDJ et sites Internet institutionnels**